

IMPORTANT :

En raison des règles énoncées à l'arrêté ministériel no 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, et de la reconduction, jusqu'au 11 janvier prochain, de ces règles pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot fait partie, aucune vente à l'enchère publique d'un immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales ne doit avoir lieu. Par conséquent, la vente annoncée par le présent avis est annulée et reportée à une date ultérieure au 11 janvier 2021, où elle pourra être tenue.

DEUXIÈME AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

DES TAXES MUNICIPALES



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, que le conseil municipal, par sa résolution no 2020-08-261 datée du 11 août 2020, a ordonné à la greffière, conformément à la *Loi sur les villes et villes*, de vendre les immeubles décrits ci-après pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes municipales, avec les intérêts, les pénalités et les frais. En conséquence, si les règles relatives à la pandémie de Covid-19 le permettent, lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique le **25 novembre 2020, à 14 h** au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 9E2.

Toutefois, cette vente n'aura pas lieu si les dites taxes, intérêts, pénalités et frais, ont été payées avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujet au droit de retrait d'un an, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujet entre autres à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, rattachées à ces immeubles.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles devra être payé immédiatement, au comptant ou par chèque, vise ou mandat de poste fait à l'ordre de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot; à défaut de paiement immédiat, l'officier responsable de la vente annulera l'adjudication et remettra sans délai l'immeuble en vente.

Lot	Adresse et matricule	Propriétaires	Taxes municipales et intérêts dus
2 068 545			PAYÉ
2 769 971	7126-57-3854-3 44, rue Jean-Talon	Mohammad Esmail Mansour	9 650, 54\$
2 069 983			PAYÉ
2 069 199	7128-11-2292 40 ^e Avenue	Simon Gervais-Boyer	4 067, 09\$
2 067 903			PAYÉ
4 090 992			PAYÉ
4 220 983			PAYÉ
4 220 990			PAYÉ
2 070 027			PAYÉ
2 070 027			PAYÉ

2 070 027	7227-48-6740-6-005 68, 60 ^e Avenue (bâtisse seulement)	Mohsen Pourjamshid	2 985, 45\$
2 070 027	7227-48-6740-6-007 87, 60 ^e Avenue (bâtisse seulement)	Jean-Francois Vallée	1 348, 95\$
2 070 027	7227-48-6740-6-009 17, 60 ^e Avenue (bâtisse seulement)	Mohsen Pourjamshid	2 901, 29\$
2 070 263	7328-43-3422-1 67, boulevard du Domaine	Marc Montambault	5 331, 83\$
2 067 069			PAYÉ
2 067 068			PAYÉ

Tous les lots décrits sont du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

**Certains frais et intérêts s'ajouteront à ce montant et seront annoncés au moment de la vente.*

Conditions pour enchérir :

Personne physique (pièce d'identité) : nom, date et lieu de naissance, adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu; mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique.

Personne morale : nom, forme juridique et loi constitutive, adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu; et pour le représentant d'une personne morale (pièce d'identité) : nom, qualité du représentant et copie de la pièce justificative l'autorisant à agir.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 10 NOVEMBRE 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/SB

VENTE ANNULÉE